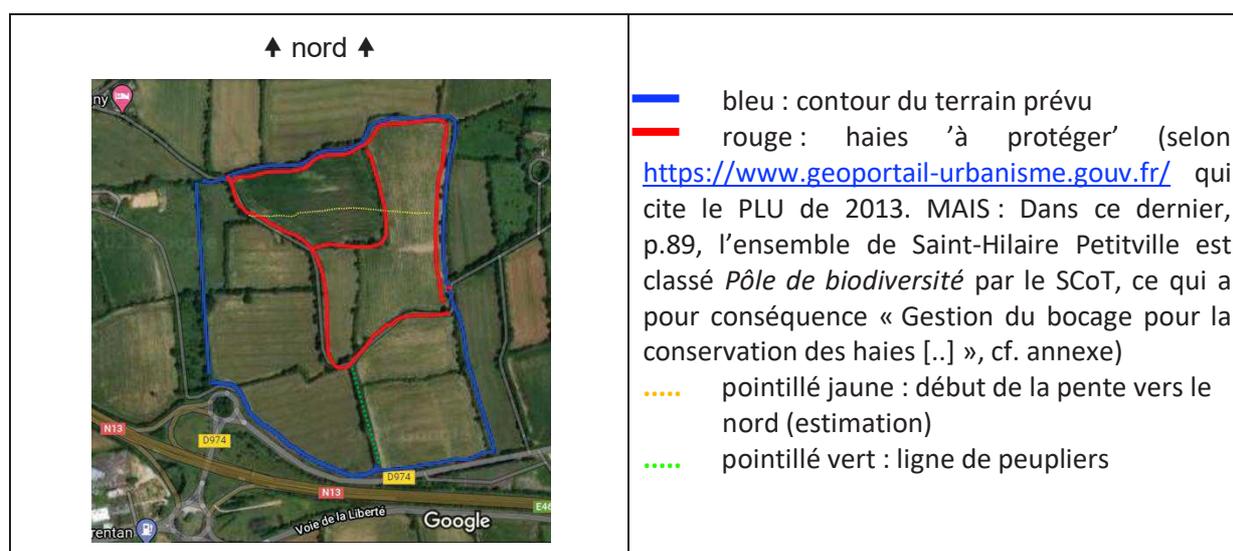


Ensemble bocager de grande valeur menacé d'artificialisation

Lieu : Carentan-les-Marais, commune déléguée de Saint Hilaire-Petitville (50485)



source : <https://www.google.fr/maps/@49.3101475,-1.2026428,1568m/data=!3m1!1e3>

Table des matières

Description de l'ensemble bocager	page 1
Photos	page 3
Annexe : extraits du PLU 2013	page 5

Documentation établie par **Cotentin Nature Qualité de Vie**.

Contact : cotentin.nature@gmail.com

Un ensemble bocager de grande valeur menacé de disparition

Au nord de la RD 974, au rond-point, à mi-chemin vers la Fourchette, se situe un ensemble bocager de grande valeur paysagère, écologique et patrimoniale. 32 ha sont menacés par le projet dit « Hommage aux héros ». La description qui suit est le fruit d'une inspection sur place les 9 et 16 novembre 2021. Elle ne concerne que les 32 ha en question. À l'exception de la partie longeant la route RD 974, l'ensemble est presque entièrement entouré de haies, avec une ouverture au nord-est. Ces terrains font partie du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

1. Intérêt paysager

Cet ensemble de 32 hectares comporte des haies sur talus, plutôt bien entretenues, avec une moyenne de 178 m par hectare. Les terres ont été dédiées en 2021 à la monoculture du maïs.

Ces haies comportent des arbres de haut jet, souvent centenaires et pour beaucoup bicentenaires. Elles ombragent un chemin de terre central entretenu, lui donnant l'aspect de « chemin creux », emblématique de la ruralité normande.

Nous sommes en présence d'un paysage bocager ancien offrant une image d'une grande beauté inséparable de la Normandie.

2. Intérêt écologique : un ensemble de haies fonctionnel

- **Par sa structure propice à la diversité végétale et à la régénération naturelle**

Les haies observées sont larges de 5 mètres, avec un maximum de 7 mètres. Elles sont implantées majoritairement sur talus. Elles présentent généralement les 5 strates au complet :

1. La strate arborée (12-25 mètres) composée d'arbres têtards et de haut jet (frêne et chêne en majorité). Plusieurs de ces arbres atteignent 3,80 mètres de circonférence.
2. La strate arbustive (4-12 mètres) composée de cépées (frêne, chêne, bouleau, orme), arbustes (prunellier, aubépine, sureau, noisetier etc.).
3. La strate buissonnante (1-4 mètres) comporte les petits arbustes : églantier, ajonc, mauve, fragon petit houx etc.
4. La strate herbacée est celle des fougères, des graminées et des plantes à fleurs. Les pratiques agricoles ont préservé une bande enherbée de 1 à 3 mètres au bas des talus, renforçant ainsi l'efficacité de la haie.
5. La strate des plantes grimpantes composée d'églantier, de lierre, de ronce etc. relie toutes les strates. Elle régule la température et l'humidité.

Les 5 strates étant le plus souvent présentes et identifiables, les haies sont jugées en bon état.

- **Par la présence de l'eau et sa gestion équilibrée**

Le réseau de drainage (ou réseau hydrographique) de ce maillage est visible. Les fossés au pied des talus alimentent des mares et des marettes. Un fossé peu profond (une noue) a même été aménagé pour assurer un meilleur drainage des parcelles. Cet ensemble hydrographique remplit pour l'essentiel sa fonction : drainer les eaux pluviales, favoriser leur infiltration et leur stockage en vue d'une répartition équilibrée.

- **Par sa faune**

Cet ensemble bocager fait partie intégrale du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin. Il contribue à la richesse de ce joyau régional car de nombreux indices suggèrent la présence d'une faune riche et variée. La variété et la qualité des haies, les arbres têtards, la présence de fossés fonctionnels et de mares offrent un habitat favorable à de nombreuses espèces protégées, notamment chauves-souris, oiseaux, batraciens et reptiles. À des fins de sauvegarde, il est impératif de réaliser dès à présent des inventaires spécialisés. Celui de l'avifaune est déjà en cours.

- **Par la présence de frênes têtards, cet écosystème est irremplaçable**

L'arbre têtard est issu de la taille des saules par recépage afin de répondre aux besoins de la vannerie. Par la suite, l'étêtage productif s'est appliqué à d'autres essences, dont le frêne bien présent sur le site. Pour la qualité nutritionnelle de son fourrage, le frêne était avec l'orme l'une des essences les plus recherchées dans la Manche.

Son étêtage périodique apportait aussi une production régulière de bois pour le chauffage, la litière, le paillage, la cuisson des aliments, l'artisanat (vannerie, sabots, piquets, manches d'outils...).

Dans la zone étudiée, beaucoup de frênes têtards sont des arbres remarquables par leur circonférence (jusqu'à 3,80 mètres), leur silhouette pittoresque et leur importance dans l'écosystème.

En effet, les coupes mal cicatrisées ont donné naissance à des cavités, offrant le gîte et le couvert à une flore et à une faune cavernicoles abondantes qui s'y reproduit : insectes, chauves-souris, petits rongeurs et petits carnivores, oiseaux etc. L'inventaire ornithologique en cours recherchera la présence des oiseaux nicheurs cavernicoles liés à ce milieu complexe et riche.

3. Intérêt patrimonial

Produit d'une relation millénaire entre l'homme et son environnement, la haie témoigne de l'histoire du monde paysan, lorsque l'agriculture paysanne façonnait son environnement de manière empirique pour recueillir les bienfaits potentiels de l'arbre. Ce faisant, elle a mis au point des pratiques de gestion responsable que l'homme redécouvre et utilise aujourd'hui en permaculture et agroforesterie.

Dans un contexte de changement climatique et de sécheresses annoncées, ces pratiques retrouvent peu à peu leur noblesse et leur utilité.

Dépositaire de l'héritage paysan, cet endroit est un musée vivant de plein air et notre réservoir de biodiversité pour demain.

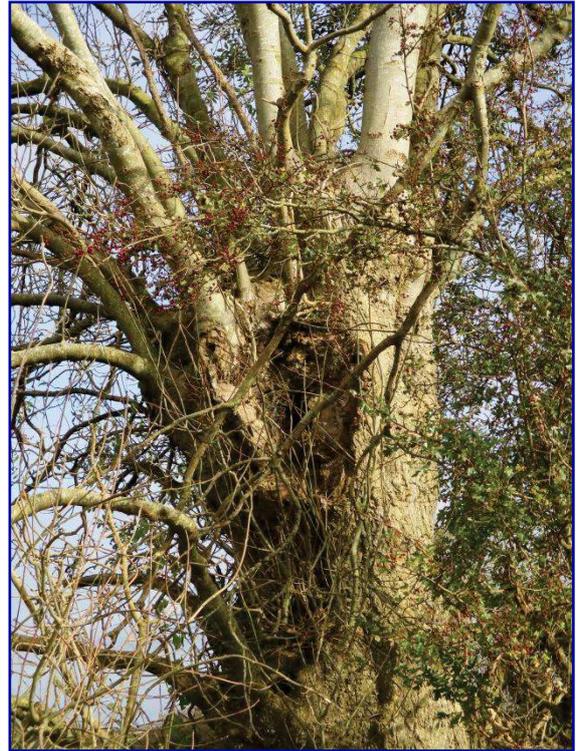
Ce périmètre fut le théâtre de combats acharnés en 1944. À ce titre aussi il doit être préservé. Sinon, rien n'évoquera plus le cadre véritable où se déroulèrent ces événements. La mémoire inscrite dans le paysage disparaîtra.

Conclusion : un ensemble paysager à préserver

Cette zone de Saint Hilaire-Petitville est menacée d'artificialisation, de bétonisation et d'enlaidissement rapide. Le développement d'entreprises et de lotissements, sans parler des aménagements routiers successifs, a fait reculer les zones naturelles et agricoles.

Le bocage est un milieu où il fait bon vivre. Au-delà des touristes, il attire de nouveaux résidents : tous contribuent sans le savoir à détruire ce qu'ils sont venus chercher. La construction de résidences principales et secondaires accentue le « mitage ». Le périmètre ressemble de plus en plus aux périphéries urbaines et aux zones industrielles les plus banales. Il est urgent de préserver les zones classées *Agricoles* et *Naturelles*, car le territoire de la *Communauté de Communes de la Baie du Cotentin* est menacé par la montée des eaux et par la diminution du foncier agricole.

Nous le pouvons encore, sauvons ce témoin d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature, porteuse de savoirs et de pratiques dignes d'être transmis à nos jeunes générations !



En haut : deux frênes têtards, arbres remarquables facteurs d'une grande biodiversité.

En bas : le chemin creux, emblématique du bocage normand.



En haut : un chêne de près de 4 mètres de circonférence

En bas : le réseau de fossés et de mares est bien fonctionnel.

Annexe : Extraits du PLU de Saint-Hilaire-Petitville, approuvé le 23 avril 2013 par le Conseil municipal

[page 266 \(pdf. = 89 du doc « Evaluation environnementale... »\)](#)). sous

LA PRISE EN COMPTE DU PADD DU SCOT DU PAYS DU COTENTIN PAR LE PADD DU PLU DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

[...]

La gestion environnementale :

- L'ensemble de Saint-Hilaire-Petitville est classé Pôle de biodiversité par le SCoT, pôle majeur pour la partie sud, pôle annexe pour la partie nord ; ceci a pour conséquences :
- Une gestion de l'urbanisation singulière, extension des espaces bâtis interdite et densification limitée.
 - L'implantation du grand éolien (>12m) est proscrit dans les espaces Natura 2000.
 - Traitement des lisières urbaines qui n'ont pas vocation à se rapprocher des pôles majeurs.
 - L'urbanisation devra être en recul de ces lisières de façon à avoir un espace tampon, à dominante de prairie.
 - Gestion du bocage pour la conservation des haies afin de maintenir les continuités naturelles, maîtriser les ruissellements, atténuer des pressions anthropiques.
 - Application des objectifs du SDAGE.
- ↪

[page 267 pdf\(= 90 du doc. « Evaluation environnementale... »\)](#) :



Commune de Saint-Hilaire-Petitville
Plan Local d'Urbanisme

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La gestion des paysages et du développement urbain :

-
- Conservation des coupures d'urbanisation autour de la zone agglomérée et notamment la partie Nord, Sud et Est.
 -
 - Lutter contre la banalisation des paysages, entraînée par des développements urbains continus et diffus.
 -
 - Maintenir les continuités paysagères qui participent à la lisibilité des espaces paysagers d'intérêt et de renforcer la qualité de leurs haies
 - Maintenir la forme urbaine et les typicités architecturales existantes
 - Conforter l'attractivité (résidentielle, commerciale) en maintenant une qualité des espaces aménagements des espaces publics.

Sigles :

PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux